

## Auberge d+ Valloire Galibier

Géré par l'agence Time is The Key (2tk)

Rue du praz, 73450 Valloire

04 79 59 02 08

contat@villages-dplus.com

villages-dplus.com



# Conditions générales de ventes de l'Auberge d+ Valloire Galibier, Gérée par la SAS 2tk, time is the key, 1er juin 2018

## Article 1 – RÉSERVATIONS

Les demandes de séjour peuvent être faites :

- par téléphone, au 04 79 59 02 08
- par courrier, à l'Auberge d+ Valloire Galibier, Rue du Praz, 73450 Valloire.
- par mail, contact@villages-dplus.com

La demande de réservation est confirmée par une proposition de séjour, précisant les dates, le lieu, le tarif, le détail des participants et les conditions du séjour retournée signée accompagnée du versement d'un acompte de 30% du montant total du séjour.

La proposition de séjour confirmée par le versement d'un acompte vaut de contrat entre l'Auberge d+, Valloire Galibier et le client.

## Article 2 - CONDITIONS DE SÉJOUR

En règle générale, et sauf exceptions mentionnées sur les pages du catalogue ou sur le site internet :

- En période de vacances scolaires, les séjours ont une durée minimale d'une semaine, du samedi au samedi.
- Hors période de vacances scolaires, les séjours peuvent être à la nuitée.
- L'Auberge d+, Valloire Galibier est non-fumeurs et ne possède pas de pièce fumeur.
- Les animaux ne sont pas admis dans notre établissement sauf les chiens guides d'aveugle.

**2.1 Hébergement :** Les chambres sont disponibles à partir de 17h00 le jour d'arrivée, et doivent être libérés avant 10h le jour du départ. Pendant votre séjour, l'entretien de votre logement vous est confié.

Pour les séjours d'une semaine, le linge de toilette est fourni, les lits sont faits à l'arrivée. Le ménage de fin de séjour est assuré.

Pour les offres week-ends, les draps sont fournis (lits non-faits), le linge de toilette n'est pas fourni. Le ménage de fin de séjour est assuré.

**2.2 Restauration:** Les chambres ne sont pas équipés pour la confection des repas. La confection et la prise des repas sont interdites dans les chambres. Les séjours d'une semaine en pension complète débutent au dîner du jour d'arrivée, et se terminent au petit-déjeuner du jour du départ.

Pour les courts séjours, se référer au contrat établi entre les deux partis.

La restauration est composée d'un buffet pour le petit déjeuner de 7h à 9h45, d'un menu du jour pour le déjeuner et le dîner (entrée, plat, dessert) vin non compris possibilité de commander le vin à la carte. Sur demande, un pique-nique peut vous être fourni en vous inscrivant la veille avant 18h. Les régimes alimentaires sont respectés s'ils sont communiqués lors de l'inscription. Les options « Arrivée anticipée et départ tardif » ne modifient pas la répartition des repas mentionnée ci-dessus.

## Article 3 - PRESTATIONS

En période de vacances scolaires un club enfants de 3 à 11 ans est assuré (sous réserve du nombre d'enfants inscrits sur place soit un minimum de 4). Il prend en charge vos enfants du dimanche au vendredi de 14h à 17h et le soir de 19h à 21h pour le repas et la veillée. Des animations de soirées sont proposées tel que diaporama, intervenants, professionnels de la montagne (guide, pisteur...), musiciens ou jeux en famille... Les animations gratuites dans la liste des prestations et qui ne seraient pas assurées à la suite d'incident de quelque nature que ce soit, ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

En ce qui concerne les forfaits, les cours de ski, les randonnées raquettes et la location de matériel, contactez-nous pour bénéficier de nos tarifs préférentiels.

## Article 4 - TARIFS

Nos tarifs sont annoncés à la personne sur une base de 2 personnes minimum par hébergement en pension complète. Ils sont présentés dans le cadre d'un forfait. Les séjours écourtés ne donnent lieu à aucun remboursement. Les prestations supplémentaires découlant d'une prolongation de séjour pour quel que motif que ce soit, sont à la charge du client. Elles sont facturées sur la base du tarif applicable pendant la période tarifaire considérée.

La politique tarifaire ou remise de la part de l'Auberge d+ Valloire Galibier ne serait en aucun cas cumulable avec toutes ventes opérées par un revendeur ou agence de voyage.

Établis en fonction des conditions économiques, les prix peuvent être revus en cas de changement de conjoncture ou de dispositions réglementaires nouvelles. L'Auberge d+ Valloire Galibier se réserve le droit de modifier ses prix tant à la hausse qu'à la baisse en particulier en cas de changement du taux de TVA.

Les prix ne comprennent pas :

Les suppléments indiqués dans notre catalogue : Prestations, activités, stages, excursions, locations, forfait, cours de ski, thèmes, Bar...

## **Auberge d+ Valloire Galibier**

### **Article 5 - RÈGLEMENT DU SÉJOUR**

Un acompte équivalent à 30% du montant du séjour (calculé sur la base totale du dossier : séjour + prestations annexes éventuelles) doit être payé à la réservation ainsi que les frais de dossier et frais d'assurance.

Un deuxième acompte de 30% sera versé 90 jours avant le début du séjour. Le solde du séjour devra être versé, au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Le paiement de l'acompte ou d'une mensualité vaut acceptation par le client de la proposition de séjour et des conditions générales de vente de l'Auberge d+ Valloire Galibier. Le non-respect des délais de paiement entraîne l'annulation de la réservation.

### **Article 6 - MODIFICATIONS DU SÉJOUR**

Toute modification de séjour en terme, de date, de durée, de lieu, de participants, doit faire l'objet d'un accord préalable et être adressée par courrier à l'Auberge d+ Valloire Galibier, rue du Praz, 73450 VALLOIRE ou par e-mail à : [contact@villages-dplus.com](mailto:contact@villages-dplus.com)

En cas d'ajout de prestation, la différence entre le prix du séjour initial et le nouveau prix doit être réglée 30 jours avant le début du séjour, dans sa totalité. Sur demande expresse, un nouvel échéancier peut être proposé.

Une réduction de la durée du séjour, du montant global de la facture ou des prestations peut entraîner l'application de frais d'annulation (voir article 7). Dans le cas du multi-versement, il est procédé à un arrêt des prélèvements. En cas de solde dû, le client versera le montant correspondant ou un prélèvement sera effectué.

### **Article 7 - ANNULATIONS DE SÉJOUR**

#### **7.1 Du fait du client :**

- annulation plus de 60 jours avant le début du séjour : il n'est conservé que les éventuels droits d'inscription, d'adhésion, de frais de dossier
- pour toute annulation entre 90 jours et 60 jours avant le début du séjour : le premier acompte est conservé
- pour toute annulation entre 60 jours et 30 jours avant le début du séjour : le deuxième acompte est conservé
- pour toute annulation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour reste due
- aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour

Pour les prestations forfaits remontées mécaniques, location de matériel de ski et cours de ski, toute annulation ou modification intervenant à moins de 30 jours avant la date de séjour ne pourra être acceptée. Aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non-paiement aux dates d'exigibilité de l'acompte ou du solde du séjour, la réservation sera considérée comme annulée du fait du client.

Pour une diminution d'effectif, les acomptes seront maintenus.

#### **7.2 Du fait de l'Auberge d+ Valloire Galibier :**

En cas d'événement rendant le séjour du client impossible, l'Auberge d+ Valloire Galibier, le client aura la possibilité d'annuler son séjour sans que soient appliquées les conditions d'annulation. Les sommes versées au titre des séjours seront remboursées intégralement. Le village d+ Valloire Galibier se réserve le droit d'annuler un séjour individuel à thème et/ou sportif, si le nombre minimum de participants indiqué dans ses brochures n'est pas atteint au plus tard 30 jours avant son début. Une autre proposition sera alors faite au client. Si cette dernière n'était pas acceptée, toute somme versée par le client lui serait remboursée.

### **Article 8 - SÉJOURS THÉMATIQUES, SPORTIFS, EXCURSIONS, PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les heures de rendez-vous fixées aux participants vacanciers doivent être respectées. Les retardataires s'exposent aux inconvénients qui pourraient résulter de leur manque d'exactitude (obligation de rejoindre un lieu de séjour ou un point de rencontre par leurs propres moyens sans remboursement des frais de transport, et la possibilité de ne pouvoir pratiquer la prestation...).

### **Article 9 - RESPONSABILITÉ**

En cas d'accidents et d'incidents entraînant un préjudice corporel, matériel ou moral ou en cas de difficultés locales nous conduisant, dans l'intérêt des participants, à modifier l'exécution des programmes, l'Auberge d+ Valloire Galibier ne pourrait être tenue pour responsable des cas de force majeure, des cas fortuits, du fait de l'acheteur ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. Néanmoins, dans ces dernières hypothèses, l'Auberge d+ Valloire Galibier s'efforcera de rechercher et de proposer les solutions propres à surmonter les difficultés apparues.

### **Article 10 - VOLS ET DÉGRADATIONS**

L'Auberge d+ Valloire Galibier ne saurait être tenue responsable des vols de bijoux ou valeurs (espèces, chèques, cartes de crédits, ...).

### **Article 11 - LES MINEURS**

Les mineurs sont sous la garde et l'entière responsabilité des adultes qui les accompagnent. En aucun cas, le personnel encadrant des villages de vacances ou des établissements d'accueil ne pourra être tenu pour responsable des agissements des mineurs. Toutefois les animateurs d'activités seront responsables de la garde des mineurs pendant la durée de celles-ci. Il appartiendra aux personnes responsables des enfants de les accompagner aux activités et de venir les reprendre au terme de ces dernières.